

Direction de chœur

MODALITÉS D'ADMISSION

Cycle I

Le cycle est accessible sur examen d'entrée.

Après une mise en loge de 15 minutes :

- Déchiffrage chanté avec paroles,
- Lecture verticale d'accords 3 et 4 sons,
- Entretien avec le jury : il portera sur la motivation, la formation déjà effectuée et les objectifs du candidat.

Cycle II

Le cycle II est accessible sur examen d'entrée pour les candidats n'ayant pas suivi le cycle I au CRR.

Les connaissances requises pour se présenter à l'examen :

- Formation musicale niveau 2C4,
- Bases techniques de direction (battues de toutes les mesures, départs, arrêts, points d'orgue),
- Pratique vocale régulière.

Les épreuves de l'examen :

- Déchiffrage chanté avec paroles, après une mise en loge de 15 minutes,
- Lecture verticale d'accords,
- Travail en répétition d'un extrait d'œuvre connu du chœur et communiqué 15 jours à l'avance,
- Entretien avec le jury : il portera sur la motivation, la formation déjà effectuée et les objectifs du candidat.

Cycle III

Le cycle III est accessible sur examen d'entrée.

Connaissances requises pour se présenter à l'examen :

- Pratique régulière de la direction de chœur,
- Connaissances musicales stylistiques et analytiques,
- Formation musicale niveau 2C4 minimum,
- Pratique vocale personnelle.

Les épreuves de l'examen sont :

- Déchiffrage chanté avec paroles, après une mise en loge de 15 minutes,
- Travail en répétition d'une œuvre ou extrait d'œuvre connu du chœur et communiqué 15 jours à l'avance. Cette épreuve devra inclure un travail vocal préliminaire avec le chœur (maximum 15 minutes),
- Entretien avec le jury : il portera sur la motivation, la formation déjà effectuée et les objectifs du candidat.

Cycle à Orientation Professionnelle (C.O.P.)

Les épreuves de l'examen d'entrée sont :

- déchiffrage chanté avec paroles, après une mise en loge de 15 minutes,
- travail en répétition et direction d'une œuvre ou extrait d'œuvre connu du chœur, préparé en loge, communiqué une heure avant la séance (durée 15 minutes),
- travail en répétition et direction d'une œuvre ou extrait d'œuvre connu du chœur, d'un style différent de l'épreuve précédente, communiqué 15 jours à l'avance au candidat (durée 15 minutes),
- un morceau chanté avec accompagnement,
- entretien avec le jury : il portera sur la motivation, la formation déjà effectuée et les objectifs du candidat.

CONTENU

Cycles I, II, III

- atelier vocal collectif, - déchiffrage et connaissance du répertoire. 1h30 hebdomadaire.
- cours particulier, 30 minutes hebdomadaires
- direction de chœur et direction instrumentale, tronc commun (analyse et préparation de partitions, travail gestique, méthodologie de la répétition). 2 heures hebdomadaires
- La durée moyenne du cycle est de deux ans.

Cycle à orientation professionnelle (C.O.P.)

Dominante

- Techniques de direction, travail d'écoute, de gestique, d'interprétation.
- Conduite de répétition et relation pédagogique.
- Interprétation des principaux répertoires.

Disciplines associées

- UV pratique vocale individuelle (2C4 validé),
- UV pratique vocale collective (participation au travail du chœur de chambre du CRR),
- UV pratique complémentaire du clavier (si le clavier n'est pas l'instrument principal) et bases d'accompagnement,
- UV pédagogie de la technique vocale individuelle et collective,
- Pratique autonome et régulière de la direction avec réalisation d'une manifestation musicale.

La durée moyenne du cycle est de deux ans.

ÉVALUATION

Fin de cycle I

- Travail en répétition d'une œuvre ou extrait d'œuvre, communiqué 15 jours à l'avance au candidat (durée 15 minutes),
- Direction d'une œuvre courte choisie parmi le répertoire du chœur d'application.

La durée totale de l'examen est de 20 mn.

Fin de cycle II

- Travail en répétition de deux œuvres de style ou époque différents choisies parmi le répertoire du chœur école.

La durée de l'épreuve est de 25 mn.

Fin de Cycle III - obtention du C.E.M.

- Travail vocal avec le chœur (maximum 10 minutes),
- Travail en répétition d'une œuvre ou extrait d'œuvre connu du chœur et communiqué au candidat une heure avant son passage. 15 minutes,
- Direction de trois œuvres de style différent tirées au sort parmi une liste de répertoire communiquée deux semaines à l'avance au candidat. Le chœur a déchiffré le répertoire en amont. 15 minutes,

La durée totale de l'épreuve est de 40 minutes.

Cycle à orientation professionnelle (C.O.P.) – obtention du D.E.M.

Le D.E.M. à dominante Direction de Chœur est obtenu après validation de l'UV de la dominante ainsi que des UV des disciplines associées ci-dessus.

U.V. direction de chœur dominante

- Travail vocal avec le chœur (10 minutes),
- Travail en répétition d'une œuvre ou extrait d'œuvre du XX^{ème} ou XXI^{ème} siècle déjà déchiffré par le chœur et communiqué au candidat deux heures avant son passage (20 mn)
- Séance de travail d'un extrait issu du programme libre proposé par le candidat, choisi par le jury (15 minutes)
- Direction de deux œuvres de style différent tirées au sort parmi la liste de répertoire libre (10 minutes),

La durée totale de l'épreuve est de 55 minutes.